

JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet



Été 2011

Dossier : bilan à mi-mandat

Questionnaire
« Concertation et communication »

À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

MAIRIE DU TOUVET

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.
André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le mardi de 18h30 à 20h00, et le mercredi de 14h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascale Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, le lundi et le jeudi de 14h30 à 16h30 sur rendez-vous.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements auprès de Magali Chatain au 04 76 92 34 37.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétariat parlementaire.

Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour.

38920 Crolles. Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Marc Broquaire au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde périscolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le rééducateur scolaire au 04 76 92 38 84.

Le relais d'assistantes maternelles, responsable Séverine Gnechchi, au 04 76 92 37 66.

La halte-garderie, responsable Céline Blanc, au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Denis Chavanne au 04 76 08 53 97.

Les Services Techniques peuvent être joints au 04 76 99 75 56.

Magali Chatain, responsable du pôle enfance, peut être jointe au 04 76 92 34 37 (Mairie).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Clos Schmitt - 38660 Le Touvet

Vous pouvez contacter la responsable, Anne Laurens, au 04 76 08 42 13.

La bibliothèque est ouverte au public, le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 13h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 18h00 à 19h30 et le samedi de 10h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 16h00, le vendredi de 16h00 à 19h00. Fermeture les trois premières semaines d'août.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à

12h00 et de 14h00 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32 (Marie-Laure Boutry).

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, place de l'église, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'Église, en raison du marché hebdomadaire.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie.

L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél : 04 76 92 34 34 - Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra :

440, avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale

Madame Claudette Burillon

un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

(téléphone : 0 821 10 69 10)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24 (Mme Sabrina Berrehail).

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordonnateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corinne Rieul peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 09 60 37 79 02.

Le bureau est situé au rez-de-chaussée de l'école élémentaire (entrée par l'escalier situé à droite du bâtiment, sur la place de l'école).

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter au Versoud au 04 76 52 71 07.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

Permanence le dernier mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie

M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plauissu (en face de l'école primaire), derrière l'église, à la salle du Bresson, à La Frette et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique environnement)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• le lundi, le mercredi et le samedi de 8h30 à 17h45

• le dimanche de 8h00 à 12h00

tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (seulement fermée le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 04 82 74

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

• le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

• le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.

SE DÉPLACER

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.vfd.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au n° vert 0800 004 906, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

PERMANENCES - INFO-ÉNERGIE

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 04 76 61 39 00

Édito

Madame, mademoiselle, monsieur,



Trois ans se sont écoulés depuis les élections municipales. Le paysage institutionnel a changé localement avec la création de la communauté de communes du Grésivaudan ; il va évoluer encore avec la réforme des collectivités en 2014, dont l'application peut avoir des conséquences majeures pour le territoire du Grésivaudan. Le contexte économique est difficile et l'argent public se raréfie.

Depuis trois ans, j'ai la volonté de faire du Touvet une commune généreuse et dynamique, au cœur du Grésivaudan, où chacun trouve sa place et s'épanouisse. Et avec l'ensemble de mon équipe municipale je poursuis la tâche entreprise.

Nous sommes aujourd'hui à mi-mandat, l'heure pour la municipalité de vous rendre compte de ce qui a été accompli et de ce qu'il reste à faire. Développer la solidarité dans le village et préserver un cadre de vie remarquable, en vous associant aux décisions qui concernent votre quotidien comme votre futur, sont les axes forts de mon action. Mais sans vous, sans votre engagement dans toutes les instances de participation que j'ai créées, sans votre présence aux réunions, sans votre aide et votre soutien, vos encouragements ou vos remarques, notre projet collectif n'aurait pas pu émerger de la même façon. Je vous propose de retrouver dans le dossier de ce bulletin municipal de l'été 2011 les réalisations 2008-2011 de la commune du Touvet. Je suis fière de ce rapport d'étape. Il est le fruit de notre passion commune pour notre village. Un questionnaire présenté en page 12 de ce numéro vous permet une nouvelle fois de vous exprimer. N'hésitez pas et prenez la parole !

L'été est engagé, les vacances approchent. J'ai conscience qu'elles ne sont pas synonymes de départ pour tous mais cet été au Touvet est rythmé par bien des manifestations ; de la semaine du Grésiblues au théâtre de rue, le « Touvet animations » d'Aude Moussy vous donne le programme.

Je vous souhaite, madame, mademoiselle, monsieur, à toutes et à tous un très bel été.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet

Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Éditorial	Page	3
Dossier : Bilan à mi-mandat	Pages	4 à 14
Travaux	Pages	15 à 17
Vie de la Commune	Pages	18 à 23
Action Sociale	Pages	24 à 27
Conseil Municipal	Pages	28 à 30
État Civil/Petites Annonces	Page	31
Regards sur ...	Page	32

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Jérôme Armand, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Véronique Cartier, Marie-Christine Gomes, Jean-François Ortolland, Séverine Picot, Pascale Weill

Photos : Bénédicte Bescher, Caroline Dufour, Loïc Duret, Séverine Gneccchi, Bertrand Jégou, Lydia Kolkiewicz, Andreas Nijenhuis, Jean-François Ortolland, Jean-Claude Sambain

Conception graphique : MoosgraphiX - **Maquettage :** Mairie du Touvet - **Imprimerie :** Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

Pour développer la solidarité dans le village

Pour respecter une méthode de dialogue et vous associer aux décisions, la municipalité a choisi que toutes les commissions de travail de la commune soient extra-municipales, avec des membres non élus. Le bulletin municipal et les réunions bilan permettent de vous rendre compte du travail engagé. Aujourd'hui rien ne se fait au Touvet sans consultation : questionnaires, réponses à vos questions, réunions publiques, réunions de quartiers, aménagements, démolitions, constructions : tout est sujet à la concertation car le projet de la commune « se construit avec vous... ».

Bien grandir au Touvet

→ Et améliorer l'accueil des tout-petits : l'équipe municipale a choisi de construire un pôle petite enfance, pour mutualiser les compétences du relais d'assistantes maternelles (ram) et du multi-accueil, crèche et halte-garderie. Le nombre de places de crèches a augmenté de 4 à 12 de 2008 à 2010, le nouveau bâtiment prévu dans le quartier de la gare doit passer de 20 à 30 places de multi-accueil. Le ram bénéficie de 2 temps collectifs et ouvre pendant les vacances scolaires, les parents sont reçus tous les mardis soir jusqu'à 20 heures.

→ Le choix de Vercors restauration, prestataire de la cantine scolaire depuis la rentrée 2009, permet de garantir une alimentation de qualité à nos enfants : produits biologiques, utilisation de filières courtes, principes effectifs de développement durable.

→ L'aide au fonctionnement des deux écoles de la commune est une priorité car l'éducation est une priorité. À l'heure où les fermetures de classes se multiplient toutes les occasions de favoriser l'ouverture d'esprit et l'ouverture aux autres sont saisies : soutiens forts aux projets pédagogiques et aux classes transplantées, participation particulière aux événements de la commune comme la venue du chapiteau de l'Isère ou des musiciens du Louvre, intégration aux manifestations.

→ Les espaces de jeux, tant au parking Plaussu qu'à l'espace du Bresson, sont dotés de bancs et des arbres ont été plantés pour garantir aux parents une surveillance agréable de leurs enfants.





Agir avec et pour les jeunes

→ Avec le centre communal d'action sociale une bourse de l'aventure permet aux jeunes de réaliser leurs projets, et une aide au BAF (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs) accompagne nombre d'entre eux pour passer ce diplôme indispensable à l'animation les accompagne pour passer ce diplôme d'animation.

→ Les jeunes du conseil municipal des enfants prolongent leur mandat et interviennent désormais jusqu'au collège ; le collège la pierre aiguille grâce à l'engagement de ses professeurs est devenu un véritable acteur de la vie de notre village (Macadam peinture, journée « faisons la différence », participation aux musiciens du louvre ...).

→ Le contrat temps libre et le conseil municipal des enfants sont très impliqués dans des rencontres inter-générationnelles : macadam peinture, participation aux actions du temps de Noël (vœux à la population, repas et colis des anciens), journée faisons la différence... et humanitaires comme le concert de soutien à l'association Sankalp pour la scolarisation des enfants en Inde, les récoltes de jouets et alimentaires pour les enfants défavorisés.

→ Une action conjointe de la municipalité et des jeunes a permis que l'étage du centre aéré des Grappaloups devienne un « coin jeunes », un lieu à eux et pour eux.



Mieux vieillir au Touvet :

«avant de me demander mon âge, demandez-moi ce que je pense»

→ Avec la création de la maison de retraite de Pontcharra et l'inscription au schéma gérontologique du Conseil général voté le 10 juin 2011 de la reconstruction-extension de la maison Saint Jean, notre maison de retraite doit être réhabilitée et compte 80 places dans un nouvel établissement au Touvet. Une solution est actuellement recherchée pour ré-investir les Esteresses.

→ Les relations avec la maison Saint Jean se sont développées et renforcées. Les liens se manifestent à chaque occasion : intervention des jeunes des écoles ou des grappashows à Noël, tout-petits à la chandeleur, jeunes pour macadam, clubs pour les décorations de Noël ...

→ Le maintien à domicile et les relations avec l'adpa (association d'aide à domicile pour les personnes âgées, cf. article dans ce journal à la rubrique action sociale NDLR) se sont amplifiées, grâce à l'action de la vice présidente du ccas Anne-France Capozzi. L'information et la coordination en faveur du maintien à domicile et de l'aide aux aidants en sortent renforcées.

Le centre communal d'action sociale, restauré dans ses missions, joue désormais un rôle majeur dans notre commune : aide aux plus démunis, solution systématique dans les cas d'urgence, soutien des actions des adolescents et des jeunes avec le cti et le centre aéré, organisation de conférences etc ... Un grand merci aux personnalités qualifiées, membres non élus, qui aident la municipalité au quotidien.



Soutenir la vitalité de nos associations : l'engagement de chacun crée du lien pour tous

→ Le chantier de la maison des associations a démarré au quartier de la gare. La restauration de l'ancienne perception sera suivie de la mise en place de services adaptés pour favoriser l'accompagnement administratif et financier des associations et développer les appuis logistiques.

→ Grâce au travail mené par Michel Nolly, adjoint en charge des associations, les subventions de chaque association sont établies et votées en fonction de critères transparents et partagés, l'activité des associations est suivie et la municipalité a à cœur d'accompagner chacune pour mettre à disposition les équipements et les aménagements nécessaires : répartition des salles communales, accès au nouveau gymnase de la communauté de communes du Grésivaudan (ex-SIHGES), acquisition et stockage du matériel...

→ Notre tissu associatif s'est encore enrichi en trois ans : association de danse africaine colobane, push poker, ressourcerie... C'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous accueillons les propositions d'activités nouvelles et diversifiées.

→ Un prix récompense chaque année au forum des associations les bénévoles ou les associations particulièrement investis dans leur domaine.

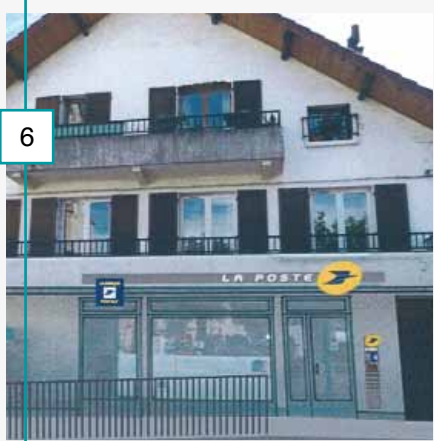


Restaurer les services publics pour garantir leur maintien

→ Une nouvelle bibliothèque est en voie de reconstruction dans les locaux de la gare de l'ancien tram. Sous la houlette d'Annie Vuillermoz-Genon, avec des comités de pilotage, avec les bénévoles et les professionnelles, le projet prend forme et les travaux doivent démarrer au mois de juillet. Ce local avait fait l'objet en 2009 d'une réhabilitation pour permettre à la ludothèque et aux clubs des anciens de cohabiter dans des espaces rénovés et adaptés. Ils y auront vécu deux ans avant de réinvestir le rez-de-chaussée de la maison des associations au printemps 2012.

La nouvelle médiathèque du Touvet doit permettre de s'ouvrir à tous les moyens d'information et de communication. Elle proposera livres et presse mais aussi prêt de DVD et l'aménagement d'un espace dédié d'accueil informatique.

→ Une poste neuve, en centre village, à la place de l'ancienne supérette Vival devrait accueillir les usagers de ce service indispensable aux habitants de notre village. Le dossier est en cours de finalisation. Le centre de tri, dans la zone économique, a obtenu un permis de construire définitif. Sa livraison est prévue au début de l'année 2012 et permettra de désengorger le centre de la commune. Réservé aux professionnels, il sera desservi par une très belle voirie, directe, pour faciliter les circulations.



→ Un nouveau centre de secours, voisin immédiat du centre de tri, doit être construit sur un nouvel emplacement. Le permis de construire déposé le 10 juin 2011, vise une livraison du bâtiment du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) fin 2012. Un aménagement indispensable à la sécurité des biens et des personnes, rayonnant sur 8 communes. Merci aux pompiers volontaires toujours présents et actifs au Touvet.

→ Après bien des péripéties et malgré un contexte national difficile, le projet de mutualisation des résidences des gendarmes de la brigade de gendarmerie du Touvet et du peloton d'autoroute se poursuit. Une nouvelle gendarmerie sous la maîtrise d'ouvrage de Pluralis devrait s'implanter à côté du cimetière, avec les logements afférents. L'heure est aux acquisitions foncières.



Permettre à tous de se loger : des jeunes du village aux plus anciens

→ Une des priorités de l'équipe municipale a été bien sûr de résoudre l'insuffisance d'alimentation en eau potable existant depuis les années 2000. En trois ans une solution d'unité mobile de traitement a émergé pour pomper dans la nappe alluviale de l'Isère l'eau qui nous faisait tant défaut. Dès le mois de novembre 2010 des permis de construire ont à nouveau été délivrés et signés.

→ Des modifications successives du plan local d'urbanisme ont permis de retrouver des marges de manœuvre pour réinvestir des terrains et explorer toutes les possibilités de construction.

→ Plusieurs programmes de logements locatifs sociaux et d'accession sociale à la propriété doivent sortir de terre pour loger ceux qui ne peuvent plus payer un loyer dans le Grésivaudan, et proposer aux primo accédants des acquisitions abordables. C'est le cas dans le quartier de la gare, à la cime du Touvet, à la Combe et à la Conche. Une programmation rationnelle et ambitieuse a été établie avec beaucoup de soin et à l'issue de nombreuses négociations menées par Vincent Berlandis, adjoint en charge de l'urbanisme et du logement, avec les pétitionnaires, les promoteurs, les bailleurs sociaux et tous les acteurs du logement.



Le « quartier de la gare » va être réinvesti et les bâtiments patrimoniaux comme l'ancienne gare et l'ancienne perception sont en cours de réhabilitation.

Pour préserver une qualité de vie durable

Sécuriser et améliorer la qualité de la circulation : pour la tranquillité et le bien-être de chacun



→ Pour sécuriser et aménager les traversées de la RD 1090 le passage de La Frette a été doté de feux rouges. L'aménagement définitif, attendu depuis plus de quinze ans, a été réalisé de la mi-juillet à la mi-septembre 2009. L'aménagement du carrefour de la Conche va être finalisé cet été. Le problème récurrent d'ordures ménagères doit être résolu à minima avec la mise en place d'un abri poubelles sur l'îlot central.

→ L'entrée de village à la Combe est désormais dotée d'un radar pédagogique, permettant d'analyser les flux et la vitesse de la RD 29 et envisager un aménagement compatible avec les possibilités topographiques. L'aménagement important réalisé rue de Beaumont, en correspondance avec les constructions à venir, accompagne cette réflexion.

→ Un aménagement de sécurité autour de l'école permet aux enfants et aux parents d'élèves de circuler beaucoup plus tranquillement, de la mairie au parking Plausu.

→ La mise en place d'un programme pluri-annuel de voirie est destinée à traiter les voiries et les aménagements de rues les unes après les autres en fonction d'ordres de priorité et de budget. Ainsi dans l'intervalle de petits aménagements permettent de répondre aux demandes des riverains à la mesure des moyens de la commune et après des réunions systématiques de concertation : impasse de la mairie, rue des Fourneaux, rue de la Berche, rue des Corvées, Grande rue, rue du Magasin etc...



Permettre à tous de se déplacer dans et à l'extérieur du Touvet dans de bonnes conditions

- Une grande consultation programmée en 2012, à l'échelle du village, concerne les circulations de l'artère principale de la Grande rue, pour analyser et faire cohabiter tous les modes de déplacements. Le sujet est important au Touvet et nécessite de s'y atteler tous ensemble dans l'échange et la concertation. Rien ne peut se faire sans un long débat.
- En janvier 2009 le Touvet a adhéré à l'autorité organisatrice de transport urbain, avec la création de la communauté de communes, pour mettre en place des lignes de bus régulières dans tout le Grésivaudan de Pontcharra à Crolles : Le Touvet - gare de Goncelin, Le Touvet - Crolles, Le Touvet - Pontcharra... Aujourd'hui le maillage de transports publics est tracé ; il est perfectible mais c'est une avancée importante pour notre commune.
- L'éclairage public du village permet à chacun de se déplacer sans craindre les « trous noirs » en nous préservant aussi d'une trop grande pollution lumineuse. Un savant dosage qui, avec 25 000 € réservés tous les ans, a permis de résoudre avec des leds la traversée de la frette, la rue de Beaumont et au mois de juillet va permettre au Vivier de retrouver un éclairage homogène, en luminaires bi-phasés, tous neufs.
- Un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments publics a été opéré. La première mise en accessibilité, celle de la salle du Bresson, est finalisée cet été. Plusieurs chantiers doivent suivre. Une enveloppe budgétaire de 30 000 € est consacrée tous les ans à ce sujet fondamental pour toutes les personnes en situations de handicap.



Préserver la centralité du bourg et maintenir la vitalité commerciale

- En créant un périmètre de protection du commerce de proximité établi autour de la Grande rue, en développant les places de parking nécessaires, automobiles et vélos, en installant des terrasses alternées en fonction des saisons, en aménageant les circulations autour de l'école, la municipalité soutient les commerces existants.



- De la même façon toutes les manifestations sont l'occasion d'attirer de la clientèle, et permettent de consolider le dynamisme des commerces de centre-bourg. La réimplantation de la poste au centre du village ou la recherche systématique de nouvelles activités, l'entretien du marché, doivent permettre de faire vivre le cœur de notre commune.

- L'aménagement de la place de l'école, à l'issue des démolitions réalisées en 2010, est pensé avec soin pour que la vie des habitants comme la vitalité des commerces en bénéficient.

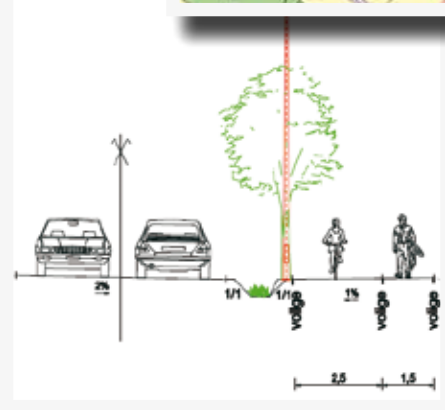


Créer l'attractivité des zones commerciales et artisanales, pour favoriser l'activité économique et l'emploi



→ L'assainissement d'une partie de la zone économique est en cours et l'aménagement d'une voirie « colonne vertébrale » ménage des accès pour favoriser l'implantation de nouvelles activités.

→ La commune disposait d'un certain nombre de terrains sans aucune valorisation. Avec un aménagement d'ampleur la municipalité crée les conditions de diversification des activités économiques et commerciales et favorise l'accueil et l'implantation d'entreprises, de services, de commerces. Le retour sur investissement sera payant pour notre commune en termes d'activités et donc d'emplois. La tonalité de la zone est préservée avec le choix d'activités traditionnelles à notre échelle et dans notre culture. Les principes du développement durable guident nos choix.



Embellir notre cadre de vie et protéger notre environnement

→ Un diagnostic interne a été réalisé dans l'ensemble de nos bâtiments communaux et la municipalité met en place toutes les solutions d'économies d'énergie possibles : isolation, ampoules à basse consommation, type de chauffage... Ainsi une enveloppe pluri-annuelle de 30 000 € est exclusivement consacrée à ces investissements. Ce budget a été utilisé pour changer les fenêtres de l'école et 4 chauffages en 3 ans, isoler et refaire le bâtiment de l'ancienne gare. Elle permet cet été de refaire les fenêtres de la perception et d'isoler la cure. Tous les bâtiments en cours de construction ou de réhabilitation sont conçus avec ce principe. De la même façon nos décorations lumineuses de Noël ont été changées en trois ans pour diminuer les consommations électriques.

→ Pour mieux maîtriser nos déchets les horaires d'ouverture de la déchetterie ont été étendus au dimanche et l'implantation des points d'apport volontaires (verres et papier) ont été développés et repensés.





→ Pour préserver la biodiversité tout en valorisant le petit patrimoine, une enveloppe annuelle de 5000 € permet de restaurer nos bassins et notre patrimoine culturel : la frette, la Conche et le Vivier, la rue de Carcet avec sa niche, sa statue et sa croix, la croix de la haute frette. Un itinéraire des chemins à talons vous permet de découvrir les petits passages cachés dans notre commune.

→ Le maintien de la vocation agricole de la plaine est un travail de tous les instants et il n'est pas un jour sans que la municipalité ne défende les espaces ou ne nettoie un paysage souvent abîmés par les déchets ou les dépôts sauvages.

→ La création d'un espace naturel sensible autour de la zone de biotope de la frette et la création d'un sentier pédagogique en concertation avec nos voisins de la Terrasse pour relier leur commune à la nôtre en traversant la frette conforte la vocation du corridor biologique de la vallée qui traverse le Touvet.

→ Journée du développement durable, conférences à thème, recyclage et tri des déchets dus à nos manifestations, usage de vaisselle durable et lavable, implantation d'un recycle-cannette au Bresson, achat de vélos pour les services techniques, arrêt définitif des produits phytosanitaires en trois ans, mise en place de gestion raisonnée et de prairies fleuries, lancement d'une grande journée plantes et jardins, autant de signes quotidiens, cumulés, qui engagent la commune dans la voie du développement durable.

→ Résorption des fuites, améliorations des réseaux d'eau potable et d'assainissement, changement de réservoirs obsolètes, surveillance et traitement de l'eau, mise en place de la sécurité incendie à la Haute Frette, tout est fait pour que nos infrastructures se modernisent. Depuis 2008, 621 000 € ont été engagés et 494 000 € sont prévus en 2011 pour ce chantier indispensable à notre vie de tous les jours.

Devenez acteur du développement durable
Samedi 2 avril
14h00 - 17h00

Conférence 15h00
→ Yves Marchand, Directeur de l'Institut Carnot - Energies du Futur - Technologies électriques et hybrides - point sur les technologies et les modèles économiques à l'appui de la carte des premiers modèles grand public

Stands et ateliers tout l'après-midi
→ Familles à énergie positive : Le Touvet participe au concours organisé par l'Agence Mairie-Région d'Isère. Des membres du conseil municipal seront présents pour partager leurs idées et vous conseiller afin de diminuer vos factures d'énergie avec les petits gestes du quotidien : les petits gestes du quotidien : l'éclairage, l'eau, le chauffage, le jardinage, etc.

→ Les déchets : échangez vos idées et idées de produits techniques maison (éclairage, jardinage, etc.)
Tous les déchets seront présents dans le jardinage du Touvet Municipal

→ Recyclage : Demandez le Moulin - Le dépot de la Touvet vous propose une réflexion autour des ressources.
→ Information sur la réduction des déchets : tri, compostage, etc.

→ Recyclage : les bulles bleues - promotion de l'habitat groupé dans le Grosvaudan
→ Sécurité : Adhérence de remplissage de cartouches d'engrais pour le centre de la Touvet
→ Jardinage : un agriculteur les dispose contre et sans faire
→ Recyclage : l'énergie - nous disposons de matériel électrique et électronique

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
GRESIVAUDAN

Entree libre
Salle du Bresson

Logo de la commune de Touvet



Toutes ces actions ont été engagées en auto financement, en désendettant la commune pour restaurer les finances communales, avec la volonté d'augmenter nos recettes et d'obtenir toutes les subventions nécessaires à la mise en place d'un avenir serein et d'une vraie capacité de développement.

Bien sûr il reste encore beaucoup à faire mais la volonté de notre équipe est intacte et l'ensemble de vos témoignages et de vos remerciements sont autant d'encouragements à poursuivre la tâche engagée avec enthousiasme. Dans cette perspective l'équipe municipale vous propose de répondre à un questionnaire pour améliorer encore sa méthode de travail et sa communication. Merci du temps que vous pouvez y consacrer.

Exprimez-vous !



Questionnaire « concertation et communication »

Depuis trois ans les élus du Touvet agissent en privilégiant une méthode de concertation et d'information transparente sur tous les dossiers. Afin de mesurer votre degré de satisfaction et de s'adapter à vos besoins il est important de recueillir votre avis. Bien sûr le format de certaines questions peut donner lieu à plusieurs réponses.

Vous pouvez déposer ce questionnaire à la mairie ou le retourner par mél (mairie@letouvet.com) ou courrier. Il est également disponible au téléchargement sur la page d'accueil du site internet de la commune (www.letouvet.com).

Vous êtes ?

☐ Une femme ☐ Un homme

Tranche d'âge :

☐ Moins de 20 ans ☐ De 20 ans à 30 ans ☐ De 30 ans à 50 ans ☐ De 50 à 60 ans ☐ 60 ans et plus

Vous vivez au Touvet depuis :

☐ moins de 5 ans ☐ plus de 10 ans ☐ depuis 20 ans et plus ☐ vous avez toujours vécu au Touvet

Comment évaluez-vous la méthode de concertation de la municipalité ?

Création de commissions extra-municipales :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Pas du tout satisfaisante

Y participez vous ? ☐ Oui ☐ Non

Tenue de réunions publiques :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Pas du tout satisfaisante

Y participez vous ? ☐ oui ☐ non

Si vous n'y participez pas pourquoi : ☐ Disponibilité ☐ Sujets abordés ☐ format ☐ fréquence ☐ Degré d'intérêt

Tenue de réunions de quartiers :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Pas du tout satisfaisante

Y participez vous ? ☐ Oui ☐ Non

Si vous n'y participez pas pourquoi : ☐ Disponibilité ☐ Sujets abordés ☐ format ☐ fréquence ☐ Degré d'intérêt

Concertation avec les habitants :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Pas du tout satisfaisante

Quelles sont vos propositions pour l'enrichir ?

.....
.....

Dialogue internet :

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Peu satisfaisant ☐ Pas du tout satisfaisant

Main courante à l'accueil de la mairie :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Pas du tout satisfaisante



Comment évaluez-vous le mode de communication de la municipalité ?

Comment communiquez vous avec la municipalité ?

☐ Oralement en interpellant les élus ☐ Par courrier ☐ Par mail ☐ Au cours des réunions (publiques, de quartier, thématiques, conseil municipal) ☐ Autre :

A quelle fréquence interrogez vous la municipalité ?

☐ Plusieurs fois par an ☐ Au moins une fois par an ☐ Au moins une fois en six ans ☐ Jamais

Vous posez des questions :

- Sur des projets ou des aménagements en cours de réalisation concernant :

☐ L'état civil ☐ L'urbanisme ☐ Le service public de l'enfance ☐ Les transports ☐ L'action sociale ☐ L'animation du village
☐ L'agenda communal ☐ Les travaux ☐ La voirie ☐ L'eau ☐ Le déneigement ☐ autre :

- Pour résoudre des problèmes (sécurité, tranquillité publique, voisinage, urbanisme etc...) :

Les réponses à vos questions sont-elles :

☐ Très satisfaisantes ☐ Satisfaisantes ☐ Peu satisfaisantes ☐ Pas du tout satisfaisantes

Comment jugez-vous les changements d'horaires d'ouverture de la mairie ?

☐ Très satisfaisants ☐ Satisfaisants ☐ Peu satisfaisants ☐ Pas du tout satisfaisants

Si vous les jugez peu satisfaisants, pourquoi ?

Quelles modifications proposez vous ?

Avez-vous le sentiment d'être proche de vos élus avec les moyens mis en œuvre ?

☐ Oui ☐ Non

Comment évaluez-vous l'information de la municipalité ?

Le journal municipal est-il un bon vecteur d'information ?

☐ Oui ☐ Non

Comment évaluez-vous le journal municipal ?

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Peu satisfaisant ☐ Pas du tout satisfaisant

Le contenu des informations diffusées :

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Peu satisfaisant ☐ Pas du tout satisfaisant

Qu'attendez-vous du journal municipal de Le Touvet ? (Possibilité de numéroté les réponses par ordre de préférence)

- ☐ Des informations sur la vie de la commune
- ☐ Des informations sur son histoire
- ☐ Des informations sur l'activité de la mairie, les projets municipaux
- ☐ Une information sur les événements passés
- ☐ L'annonce des événements futurs



Questionnaire

Quelle rubrique lisez-vous en premier ?

- ☐ L'édito ☐ Le dossier ☐ La vie de la commune ☐ La rubrique travaux ☐ Environnement
☐ Le compte rendu des conseils municipaux ☐ Le panorama institutionnel ☐ Les petites annonces ☐ L'état civil ☐ Autre :

Quelle rubrique ne lisez-vous jamais ?

- ☐ L'édito ☐ Le dossier ☐ La vie de la commune ☐ La rubrique travaux ☐ Environnement
☐ Le compte rendu des conseils municipaux ☐ Le panorama institutionnel ☐ Les petites annonces ☐ L'état civil ☐ Autre :

Quelle autre rubrique souhaiteriez-vous trouver dans le journal ?

Comment évaluez-vous «Le Touvet Animations» ?

- ☐
- Très satisfaisant
- ☐
- Satisfaisant
- ☐
- Peu satisfaisant
- ☐
- Pas du tout satisfaisant

Comment évaluez-vous l'affichage municipal ?

- ☐
- Très satisfaisant
- ☐
- Satisfaisant
- ☐
- Peu satisfaisant
- ☐
- Pas du tout satisfaisant

Êtes-vous déjà allé(e) sur le site Internet de la mairie ?

- ☐
- Oui
- ☐
- Non

Si oui, pourquoi ? ☐ Par curiosité ☐ Par nécessité

Quelle information y avez-vous cherché ?

Comment évaluez-vous le site Internet (www.letouvet.com) sur les points suivants ?

- Contenu :

- ☐
- Très satisfaisant
- ☐
- Satisfaisant
- ☐
- Peu satisfaisant
- ☐
- Pas du tout satisfaisant

- Fréquence des mises à jour :

- ☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Pas du tout satisfaisante

- Ambiance générale :

- ☐
- Très satisfaisante
- ☐
- Satisfaisante
- ☐
- Peu satisfaisante
- ☐
- Pas du tout satisfaisante

- Facilité d'accès à l'information :

- ☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Pas du tout satisfaisante

Documents disponibles :

- ☐
- Très satisfaisants
- ☐
- Satisfaisants
- ☐
- Peu satisfaisants
- ☐
- Pas du tout satisfaisants

Remarques libres :



Zoom sur les travaux



1 Fin du chantier de la rue de Beaumont

Le tapis d'enrobé réalisé le 20 juin dernier doit encore être agrémenté de traçages au sol et de mobilier urbain tels que potelets, barrières et jardinières. Les nouveaux mâts d'éclairage public leds sont en service.

Les anciens poteaux électriques et câbles aériens doivent être déposés par la suite car France Télécom doit intervenir au préalable pour déposer l'ancienne installation téléphonique aérienne.

C'est un chantier important qui a permis de résoudre beaucoup de problèmes de branchement et d'alimentation des riverains. Cette desserte s'inscrit dans le cadre de l'orientation d'aménagement et des constructions prévues à la Combe.

2 La création de voirie et de réseaux de la zone du Bresson est en cours

Les travaux se déroulent entre la route de Bresson et la rue des Corvées. La rue de Préponton reste circulaire. La portion de route créée entre la rue de la Grande terre et la rue des Corvées reste fermée à la circulation jusqu'à la fin des travaux.

Les travaux d'assainissement, d'eau et de réseaux France Télécom et éclairage public sont terminés. La structure de la route est réalisée.

Les travaux sont interrompus pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux électriques par électricité réseau distribution France cet été. Ils reprennent au début du mois de septembre, avec un enrobé réalisé au mois octobre, pour s'achever à la fin de l'année avec le traçage de la signalisation (pistes cyclables etc.).





3



3

Pour le confort des usagers, aménagements au Bresson

Pour créer de l'ombre et rendre la zone de repos du Bresson à proximité du skate park plus accueillante des arbres d'essences locales, un orme, un chêne et un érable ont été plantés.

Deux bancs, réalisés par un artisan de Goncelin avec de l'épicéa coupé dans Belledonne, issu de forêts gérées durablement, sont à votre disposition pour rendre vos promenades plus agréables.

Un complément de barrière a été réalisé le long de la butte, au droit du parvis de la salle du bresson, pour sécuriser l'endroit régulièrement fréquenté à vélo ou à scooter au travers des végétaux.

4

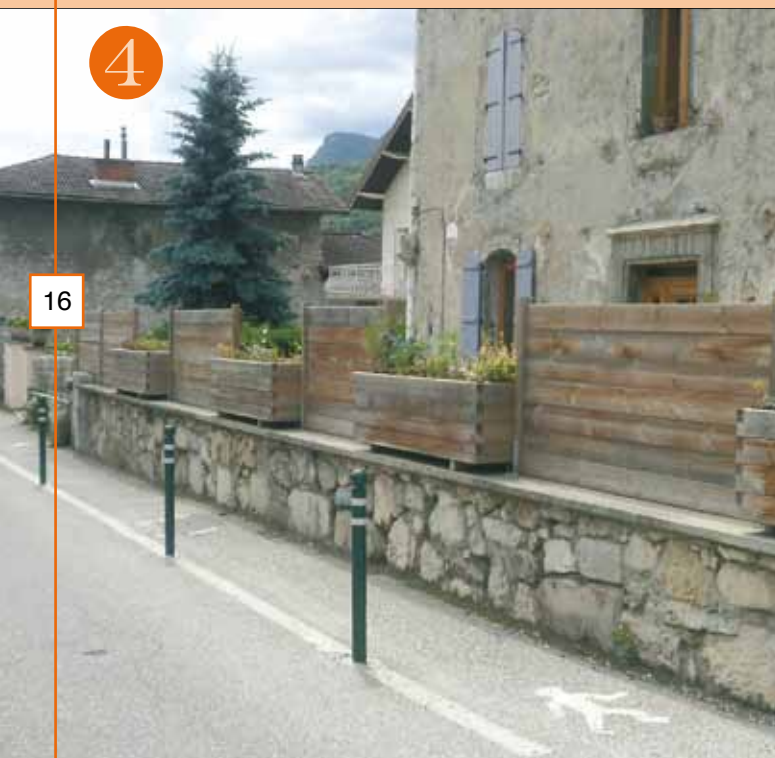
Sécurisation du bas de la Grande rue

À l'issue de plusieurs réunions de quartier et de consultations plus larges, la sécurisation définitive de la portion de Grande rue du coin de la rue de la Charrière à la rue du Magasin est en place.

Potelets et bandes blanches encadrent les cheminements piétonniers. Les tracés d'interdictions de stationner et les nouvelles places de parking sont en cours de réalisation.

4

16





5

5

Revêtement devant l'école maternelle

Pour permettre à tous, enfants et parents de circuler dans de bonnes conditions aux abords de l'école maternelle, sans entraîner de petits graviers très difficiles à nettoyer pour le personnel d'entretien dans le hall d'entrée de l'école, un enrobé couleur ocre a été réalisé.

Ainsi il s'harmonise avec le reste de la place devant l'entrée de l'école.

6

Un jardin potager à l'école maternelle : quand pédagogie rime avec solidarité

À la demande des enseignantes de l'école maternelle la Touveline, les agents des services techniques ont préparé une parcelle de terrain pour créer le jardin potager de l'école maternelle.

Depuis mai, tous les enfants ont semé, arrosé, désherbé et récolté une centaine de salades, vendues aux parents d'élèves au profit d'une association humanitaire de Pontcharra menant un projet de solidarité avec l'Afrique.

D'autres légumes ont été plantés. Ils doivent être utilisés à l'automne pour faire de la soupe et la manger tous ensemble.

L'équipe pédagogique a fait travailler les enfants sur le nom des outils et leur utilisation, sur la plantation, l'entretien du jardin, l'arrosage et la récolte.

Un bel ami épouvantail confectionné lors de Macadam peinture par le Club du Beaumont veille désormais sur les précieux semis car un vol d'oiseaux avait déjà dégusté les précédentes plantations.

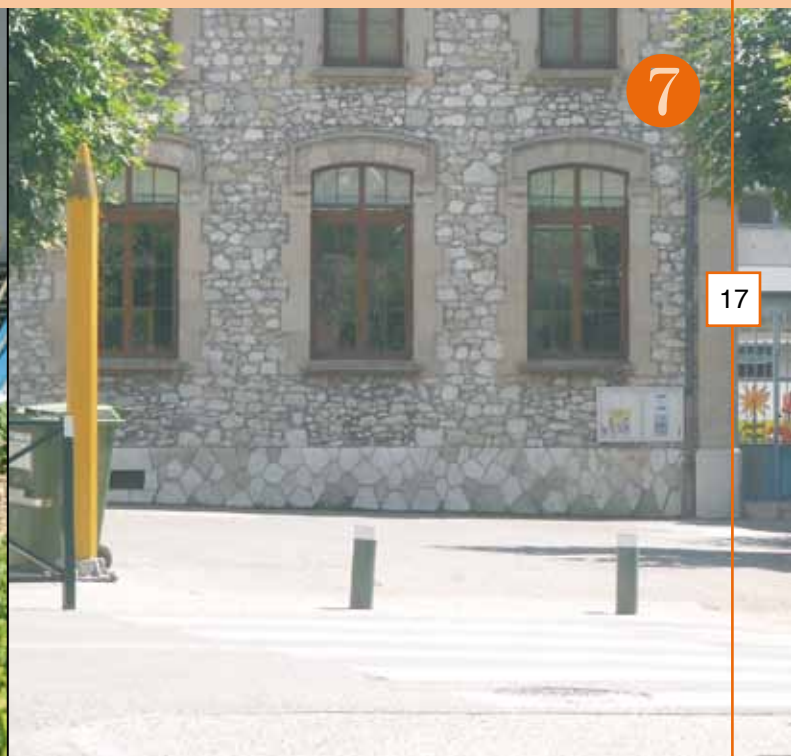
7

Bornes automatiques place de l'école

Le 15 juin les services techniques ont réinstallé des bornes semi-automatiques devant l'école élémentaire.

Cet agencement est gage de sécurité pour la circulation des piétons, enfants, parents et usagers de cet espace public.

L'accès des secours dépend du bon usage de la place. Ainsi les ouvertures et les bornes doivent être abaissées lorsque la place se libère pour le stationnement le mercredi, le samedi, le dimanche et les jours fériés.



6

7

Vie de la commune

28 mai : MACADAM Peinture illumine Le Touvet

La Grande rue du Touvet se remplit d'une joyeuse animation où grands Et petits s'expriment de diverses manières, sous un soleil chaud et radieux...

Le coup d'envoi des seize ateliers est donné par une inauguration musicale et burlesque des « Zinzins », compagnie de spectacle vivant de Marc Morize et Rémy Petitprez. Tout l'après-midi, ils font vivre des expressions poétiques, spontanées ou plus élaborées, avec la participation des habitants.

Masques, portraits, épouvantails, maquillage, réalisation d'artiste ; peinture sur toile, papier, cailloux, bois, ... ; sculpture de personnages en terre ; expression sur macadam, dessins à la craie, marelles, et tout le long de la Grande rue, chemin coloré et ondoyant et chemin du Petit Poucet menant jusqu'à la Maison Saint Jean où a poussé « l'Arbre aux portraits », le public, s'en donne à cœur-joie. A 18 h 30, la chorale des Grappashows, très applaudie, sous la direction d'Hélène Grand'Eury, a chanté « l'air de la Marelle » de Nazaré Pereira.

Un apéritif offert par la municipalité a clôturé cette manifestation artistique et festive.

Merci à tous les commerçants de la Grande rue qui exposaient les toiles des peintres de Macadam dans leur vitrine.

Les artistes ont pu dévoiler leurs œuvres en avril à l'Espace Aragon, et en mai à l'Espace Bergès, pendant « mai en culture », événement organisé par la communauté de communes du Grésivaudan.



Macadam Peinture

Le Touvet
Samedi 28 mai
14h-21h
Centre bourg

(Manifestation reportée au lendemain en cas de pluie)



3ème Journée Plantes & Jardins

C'est autour du thème du « jardin nourricier », choisi pour la manifestation nationale des « Rendez-vous aux jardins », que la municipalité du Touvet organisait, le dimanche 5 juin, en partenariat étroit avec Monsieur et Madame de Quinsonas, propriétaires du château du Touvet, la 3ème édition de la journée Plantes & Jardins.



Dans les jardins du château, plus d'une vingtaine d'exposants, dont des producteurs et artisans locaux, comme le Cactus Alpin de Pontcharra, la Palmeraie des Alpes, Le Prieuré, etc. étaient présents.

C'était l'occasion, pour un public nombreux, de dénicher des plantes rares et de collection, de prendre des conseils auprès de l'Association Nationale des Jardiniers de France, de participer aux promenades à la découverte des plantes sauvages locales comestibles proposées par l'association Gentiana, d'assister aux ateliers de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ou encore de visiter les jardins du château, classés « jardins remarquables » et d'assister aux manœuvres des eaux des fontaines.



Cette manifestation a remporté cette année encore un vif succès en accueillant plus de 1700 visiteurs. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le 3 juin 2012 avec une 4ème édition toujours riche en exposants et en animations pour petits et grands !



JARDINS
& CHATEAU
DU TOUVET

LE TOUVET
ORISIAUDAN

3^e édition
**Plantes
& Jardins**
Exposition - Vente, Conférences, Animations, Tombola, ...
Entrée : 2€ - gratuit pour les moins de 18 ans
Château du Touvet
Dimanche 5 juin
(9h-18h)



A41, sortie Le Touvet, suivre le fléchage

Partenaires : Mairie du Touvet, Mairie de Thoiry, Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne

Inauguration de la maison des maquis du Grésivaudan au Touvet

François Brottes, député maire, président de la communauté de communes du Grésivaudan, a inauguré la maison des maquis du Grésivaudan le 27 mai dernier en présence d'anciens résistants et de leurs familles, d'anciens combattants, d'élus et d'habitants du Touvet de toutes les générations.

Laurence Théry, maire du Touvet, saluait « l'implantation de cette maison dans la commune à la croisée de deux chemins symboliques, entre une ancienne perception où Fernand Gras, perceuteur, résistant, fût arrêté le 29 novembre 1943 et déporté à Buchenwald, et le collège la Pierre Aiguille, qui rassemble ces jeunes générations auprès desquelles nous voulons perpétuer le message et les valeurs qui ont animé l'esprit de résistance et des maquis, l'histoire de tous « ces maquisards issus de toutes les classes sociales qui se sont engagés dans le combat contre la barbarie ».



Elle a souligné que « la Résistance iséroise est l'une des plus précoces et l'une des plus diverses des résistances départementales françaises. Dans le Grésivaudan, et particulièrement dans le massif de Belledonne, l'histoire des maquis est riche et la réalité quotidienne se vit vraiment au travers des récits de maquisards, de ces « histoires de maquis » mises bout à bout et si simplement racontées. » Elle a choisi de rapporter une simple histoire parmi des centaines d'autres de deux jeunes garçons partis récupérer du ravitaillement, du pain qu'un paysan cuisait, sous un beau soleil de juillet et dont l'allure ne laissait planer aucun doute sur leur identité de maquisards : « chemises en lambeaux, shorts retroussés, chaussures à clous, de l'albuplast en croix sur les mollets et sur la joue et une grenade dans chaque poche, comme d'habitude » et qui croisant un train bourré d'allemands armés aux poings le long d'une voie ferrée sur le chemin du retour, ont pris l'air le plus dégagé possible, pour passer tranquillement sous le joug de 10 fusils braqués, avec cette si belle et si simple conclusion. « Le train est passé, les fusils se sont abaissés. Les deux plus larges sourires du monde viennent de se rencontrer ; le soleil est toujours là haut en plein midi... Ce n'était pas le dernier jour. » (Abdon du maquis des Adrets).

Elle a enfin rappelé que 24 000 maquisards sont tombés au combat pour le pays.

Bernard Perrin, président de l'Association Nationale des Anciens des Maquis du Grésivaudan, a rappelé que ce 27 mai, jour d'inauguration, marquait aussi le 68e anniversaire de la première réunion du Conseil national de la Résistance, présidé par Jean Moulin : « Nous sommes sur la rive qui a payé la première le prix du combat pour la liberté. Henri Lannier, Roger Guigue, René Gosse, Fernand Gras ... ont donné leur vie ». Et de remercier les élus de la communauté de communes pour cette maison qui permet un passage de témoin entre les maquis et la population du Grésivaudan.

François Brottes a souhaité que l'histoire des maquis s'enracine désormais dans ce lieu de mémoire et de transmission, « pour comprendre l'Histoire, comprendre le présent et avoir cette capacité, quand cela devient nécessaire, de dire non ».

L'espace de 70 m², composé de trois salles dont une consacrée aux archives, accueille une exposition permanente de « portraits de résistants dans le Grésivaudan ». Les visages d'Albert Reynier dit Vauban et d'Alphonse Manhaudier dit Evreux, dirigeants des maquis du secteur VI, ornent la façade extérieure.



Coordonnées

Si vous voulez visiter la maison des maquis du Grésivaudan, les visites sont organisées dans un premier temps sur rendez-vous, en téléphonant au 04 76 45 63 51 ou via le site internet :

www.maquis-gresivaudan.weonea.com rubrique « contact ».

Adresse : anciens locaux administratifs du sihges (syndicat intercommunal du haut grésivaudan pour les équipements sportifs).



Le règlement de voirie - Zoom sur quelques sujets sensibles

Le 17 juin le conseil municipal a définitivement adopté le règlement de voirie du Touvet. C'est le moyen de se doter à l'échelle de la commune d'un document reprenant l'ensemble des règles à respecter pour utiliser à bon escient l'espace public ou tout simplement bien vivre ensemble. Nul n'étant censé ignorer la loi ce règlement prévoit aussi les conditions de son application et les pénalités liées à son non respect.

Un certain nombre de règles existe pour occuper correctement l'espace public et ne pas gêner les usagers et ses voisins. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce règlement sur le site internet (www.letouvet.com) ou à l'accueil de la mairie.

Des règles générales régissent tous les sujets suivants : Obligations liées à tout usage de la voie communale - Permis de stationnement et permission de voirie - Délivrance des autorisations et droits de voirie - Dégradations ponctuelles liées à des chantiers de travaux sur les immeubles riverains - Déchets et propreté - Collecte de déchets - Dépôts sauvages - Végétation en limite de voie communale - Bruit et voisinage - Viabilité hivernale et déneigement - Brûlage des végétaux - Limitations de vitesse - Publicités, enseignes et pré-enseignes.

Stationnements et arrêts minute : ce que ça veut dire

La municipalité a confirmé ou mis en place des arrêts minute pour faciliter l'accès aux commerces, la dépose d'enfants et l'accès des véhicules d'urgence (arrêté n°054/2011 du 1er juin 2011). L'arrêt est autorisé et le stationnement est toléré pour une durée de quinze minutes maximum devant les lieux suivants :

- la boulangerie Metay – place de l'église
- le tabac/presse Le Narval – Grande rue
- la pharmacie Romatier – Grande rue
- l'école maternelle – rue de Champet
- l'école primaire – place de l'école
- le collège et la halte garderie – avenue Montfillon

Les arrêts minutes ne servent pas de stationnement de longue durée. Il convient de respecter des arrêts de courte durée permettant à tous de les utiliser. Au-delà du temps légalement fixé, vous vous exposez à une verbalisation.

Les stationnements interdits, mis en place pour des raisons précises, obéissent à des règles strictes. L'ignorance des règles communes occasionne des gênes et des nuisances importantes.



Limitation de vitesse : ce que vous risquez

En agglomération, la vitesse est réglementée à 50 km à l'heure. Toutefois, pour améliorer la sécurité des usagers certains endroits dans la commune bénéficient de vitesses dérogatoires : 30km/h par exemple autour de l'école élémentaire, dans le bas de la Grande rue, rue de la Berche et rue des Corvées, dans la plaine agricole etc... Vous pouvez vous référer au règlement de voirie pour identifier les voies concernées. Il est rappelé que conformément au code de la route pris en son article R413-14, tout conducteur dépassant la vitesse autorisée s'expose à des sanctions dont la nature et le volume varient en fonction de l'infraction : amendes, suspension et retrait de points de permis de conduire.

Ne transgressez pas la loi. Au-delà de la sanction n'oubliez jamais que vous mettez en danger la vie d'autrui.



Végétation en limite de voie communale

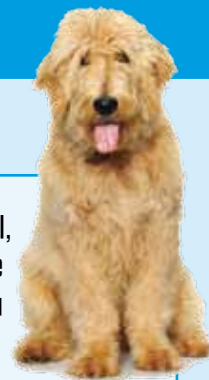
Végétation en limite de voie communale : la réglementation sur les haies débordantes

En France, de nombreux textes réglementent la plantation des haies. Ces textes réglementent notamment la distances des plantations (Code civil art. 671/1), l'entretien et la responsabilité du propriétaire (Code civil art. 673), les haies mitoyennes (Code civil art. 666 à 670 et art. 1322) ou l'entretien des haies mitoyennes (Code civil art. 667). Le règlement de voirie communal précise les obligations d'entretien de la végétation en limite de domaine public : limitées à 2 mètres pour ne pas cacher la visibilité, les haies et plantations doivent être régulièrement taillées en épaisseur et en hauteur pour ne pas empiéter sur les voies communales.



Déchets et propreté : les déjections canines

À l'appui de l'arrêté n°01/2009 du 7 janvier 2009 interdisant les déjections canines sur le domaine public, le conseil municipal, conformément à ses engagements en faveur du cadre de vie, a pris une délibération le 7 avril 2009 fixant à 11 € le montant de l'amende qui sera dressée à tout contrevenant. Des sacs de ramassage sont fournis à tous les habitants en différents points du village et à la mairie. Merci de les utiliser.



Ramassage des ordures ménagères

La communauté de communes du Grésivaudan est compétente au titre des « ordures ménagères » depuis le 1er janvier 2010. La commune relaye les informations transmises, notamment les modifications horaires, en fonction de la diffusion des supports de communication. Ainsi, les collectes des ordures ménagères et du tri sélectif modifiées au 18 avril 2011 ont été annoncées par voie d'affichage en l'absence de parution du bulletin municipal. Pour mémoire cet été la collecte ordures ménagères (bac vert) a lieu le vendredi entre 4h et 11h et celle du tri sélectif (bac bleu) le mercredi entre 4h et 11h. Il convient de sortir votre bac la veille du ramassage.

Après communication avec la communauté de communes la modification horaire en phase hiver n'est pas fixée. La ccg réfléchit à l'opportunité de conserver ou non deux périodes de ramassage dans l'année. Nous vous informerons de la solution retenue dès que nous en serons destinataires.



Déménagement temporaire des associations et des structures communales

Afin de permettre la mise en chantier de la nouvelle médiathèque du Touvet, la ludothèque, le club du Beaumont, l'association Amitié-Loisirs et le Push Poker ont accepté de délocaliser provisoirement leurs activités en attendant une relocalisation au rez-de-chaussée de la maison des associations qui ouvrira ses portes au printemps 2012 dans l'ancienne perception réhabilitée.

- La ludothèque s'installe au rez-de-chaussée du centre aéré au clos Schmitt.
- Les Grappaloups emménagent pour les moins de six ans à l'école maternelle, tandis que les plus grands et le Contrat Temps Libre (CTL) cohabitent à l'étage du centre aéré. Les grappashows s'installent aussi à l'étage à la rentrée.
- Tous conservent l'usage de la cuisine du rez-de-chaussée.
- Le club du Beaumont, Amitié-Loisirs, le Push Poker, et l'association Un pas sur les planches, se réunissent désormais dans la salle du conseil aux jours et aux heures habituels.
- Le relais d'assistantes maternelles se replie à la halte garderie des Touvetinoux.

Les services techniques travaillent sans relâche depuis plusieurs mois pour que chacun puisse se recréer quelques habitudes avec le plus de facilité possible. Mais ce mouvement d'ampleur, fondamental pour le démarrage des travaux n'aurait pas pu se faire sans beaucoup de patience et de bonne volonté de toutes les parties.

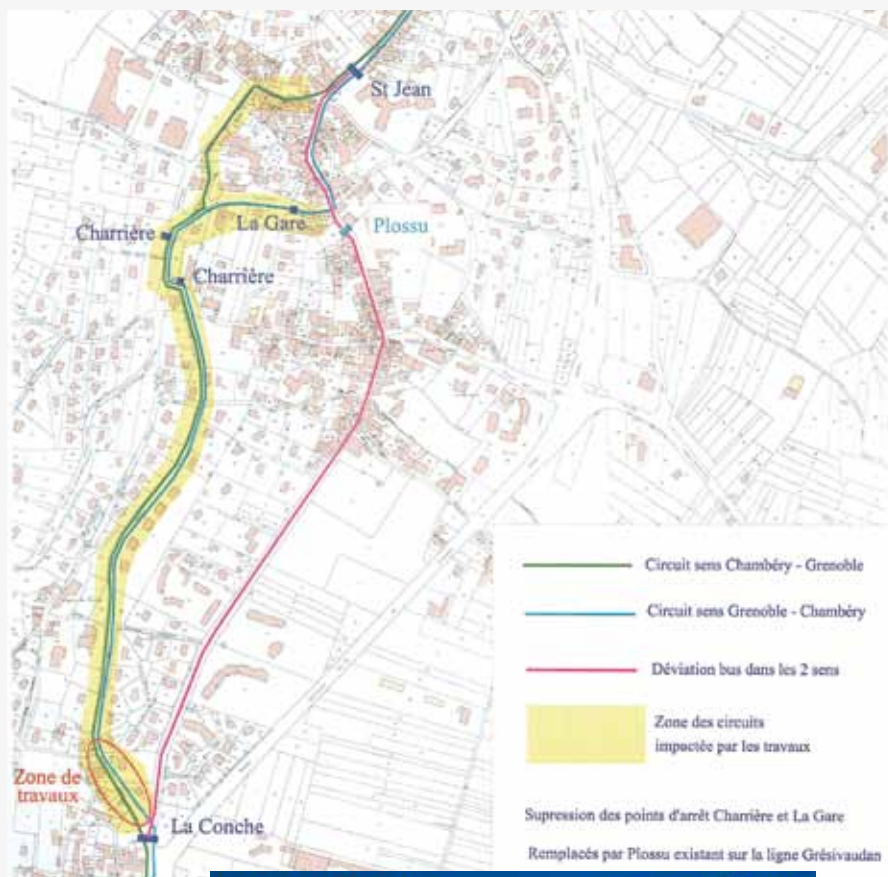
Un grand merci à toutes les associations, à tous les usagers et utilisateurs pour leur compréhension, et bravo aux structures communales pour leur sens de l'adaptation.



Info Bus : ligne 6060

Ligne 6060 Chambéry-Grenoble, du 4 juillet au 5 août 2011.
En raison des travaux d'assainissement rue de l'ancien tram, l'arrêt « Touvet-Gare » est reporté à l'arrêt « Le Touvet-St Jean ».

Nous vous remercions de votre compréhension.
Consultation trajets et modifications :
www.transisere.fr



Envie de prendre l'air cet été ?

L'opération Estibus redémarre et, avec elle, sa palette d'idées d'excursion en famille ou entre amis. Les Transports du Grésivaudan proposent ces navettes à 1 € l'aller-retour qui ouvrent les portes des stations de montagne du Grésivaudan (Col de Marcieu, Collet d'Allevard, Chamrousse, 7 Laux).

Les navettes Estibus sont une invitation à redevenir touriste chez soi. Selon le même principe que les Skibus l'hiver, les Estibus relient les bourgs de la vallée du Grésivaudan vers les villages de montagne, à la journée ou pour un après-midi.

Les partenaires de l'opération, offrent des réductions sur présentation du ticket. Cette année, un forfait spécial Estibus au prix de 25 € (adulte) a été lancé en partenariat avec la régie du funiculaire de St Hilaire du Touvet incluant la montée à bord du funiculaire de St Hilaire du Touvet, la navette Estibus et l'accès à la forêt ludique du col de Marcieu. Les amateurs de VTT peuvent charger leur vélo dans des Estibus (sur réservation) pour avoir le loisir de redescendre depuis le sommet des stations vers la vallée, jusqu'à 2000 m de dénivelé de descente... et de plaisir.

Partenaires de l'opération :

Office de Tourisme Col de Marcieu : www.col-marcieu.com - Tél. : 04 76 08 33 99
Office de Tourisme Uriage : www.uriage-les-bains.com - Tél. : 04 76 89 10 27
Office de Tourisme Allevard : www.allevard-les-bains.com - Tél. : 04 76 45 10 11
Office de Tourisme les 7 laux : www.les7laux.com - Tél. : 04 76 08 17 86



GRATUIT ! Dans la plaine, la Navette des deux rives (gratuite) dessert les villages vers les plans d'eau de La Terrasse, du Bois Français et le centre nautique intercommunal à Crolles.

Plus besoin d'emmener les enfants en voiture pour aller se baigner et revenir le soir les chercher. Avec la navette des 2 rives, ils voyagent avec leurs copains avec deux aller-retour quotidiens vers le lac de la Terrasse et la piscine à Crolles.
Le Bois Français est desservi par un service de transport à la demande au départ de la gare de Brignoud (sur réservation la veille pour le lendemain).

Les Transports du Grésivaudan

Tél. 0 810 12 12 33
(joignable de 8 h à 18 h 30, sauf week-ends et jours fériés)
www.transportsdugresivaudan.fr

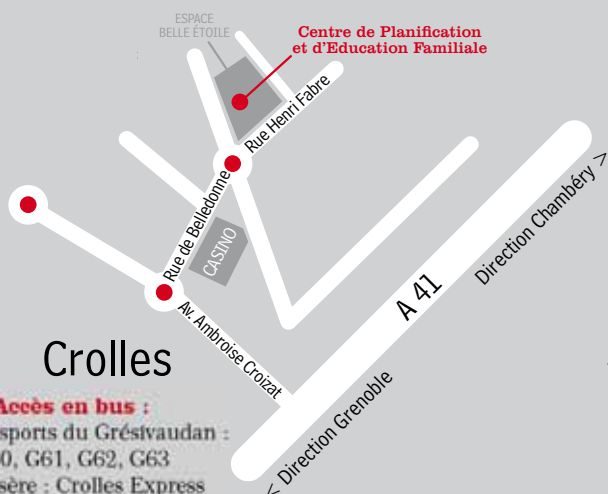


Action sociale

Centre de Planification et d'Education Familiale à Crolles

Le Planning Familial 38 -
Le Grésivaudan
Espace Belle Etoile
43, rue Fabre
38920 Crolles
Tél. 04 76 13 39 51

Horaires d'ouverture :
Lundi : 9h à 13h
Mardi : 9h à 13h
Mercredi : 13h à 19h
Jeudi : 13h à 17h
Fermeture le vendredi



J'en parle au Planning Familial



le planning familial 38



Je vais au Planning Familial...

Pour toutes et tous, à tout âge, individuellement,
en couple ou en groupe - Confidentialité -
Sans autorisation parentale
pour les mineur-e-s

... Rencontrer des conseillères conjugales et familiales

Pour parler de mes difficultés quotidiennes, mes moments de crise, mes interrogations et trouver ensemble des réponses adaptées à mes choix de vie (gratuité des entretiens).

Sexualités - Premières relations - Difficultés dans le couple -
Infections Sexuellement Transmissibles/SIDA -
Choix amoureux - Interruption Volontaire de Grossesse -
Difficultés relationnelles dans la famille -
Familles recomposées - Désir ou non désir d'enfant -
Contraception d'urgence - Séparation -
Puberté - Violences...

... Rencontrer des médecins

Pour mieux connaître mon corps, et trouver ensemble des réponses médicales adaptées à ma santé :
suivi gynécologique, choix d'une contraception,
accompagnement à l'IVG, suivi de grossesse,
dépistage IST / SIDA, certificat de coups et blessures.

Gratuité des consultations, des examens,
des traitements IST, des contraceptifs pour les mineur-e-s
et non assuré-e-s sociaux, tier-payant
pour les autres.

**Ecoute
Information
Prévention
Dépistage**

Plan canicule

Dans le cadre du Plan canicule en vigueur depuis 2004, madame le Maire rappelle aux habitants de plus de 65 ans qu'ils ont la possibilité de se faire connaître auprès des services municipaux, afin de prévenir au maximum les risques engendrés par les fortes chaleurs.

La commune doit assurer le recensement des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées de plus de 65 ans et les adultes handicapés :

Vous êtes isolé(e), retraité(e), ou adulte handicapé(e). Vous connaissez quelqu'un qui se trouve dans cette situation :

Pour ne pas rester seul(e) en cas d'alerte canicule, faites-vous connaître à la mairie du Touvet.

Inscrivez-vous ou faites-vous inscrire au 04 76 92 34 34.

Les bons réflexes

→ Protégez-vous de la chaleur

Évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (généralement entre 12h et 16h) et plus encore les activités physiques : sports, jardinage, bricolage...

Si vous devez sortir, restez à l'ombre.

Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire.

Emportez avec vous une bouteille d'eau.

Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.

Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.

→ Rafraîchissez-vous

Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.

Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais : supermarchés, cinémas, musées... à proximité de votre domicile.

Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette.

Vous pouvez également humidifier vos vêtements.

→ Buvez et continuez à manger

Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit...

Ne consommez pas d'alcool.

Mangez comme d'habitude, si besoin en fractionnant les repas, de préférence des fruits

et des légumes (sauf en cas de diarrhée).

Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien, surtout si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

→ N'hésitez pas à aider et à vous faire aider

Demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.

Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes, de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

Noël 2011

La municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale du Touvet ont le plaisir d'offrir à leurs aînés, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un colis gourmet ou le partage d'un repas festif. Si vous avez 65 ans en 2011 (né en 1946), ou si vous êtes nouvel habitant de 65 ans ou plus, merci de vous faire connaître à la mairie avant le 5 septembre 2011. Un contact avec les services du CCAS vous permet de choisir l'une des deux formules proposées. Toutes les personnes concernées sont informées par courrier pour confirmer leur choix.

Le repas de Noël aura lieu le dimanche 4 décembre 2011 à la salle du Bresson. Le colis vous est apporté à domicile, ou offert le samedi 3 décembre 2011, à 11h30, à la mairie, salle du conseil municipal, autour d'un apéritif.



La commune du Touvet a choisi l'ADPA (Association pour l'Aide à Domicile aux Personnes Âgées) pour aider les personnes âgées à rester chez elles.



L'ADPA intervient dans trois domaines :

L'aide à domicile

→ L'aide à domicile, pour aider les personnes âgées à effectuer l'entretien de leur logement, du linge ; pour faire les courses, préparer les repas, aider pour les papiers, accompagner les sorties ou simplement tenir compagnie...

Deux formules d'intervention vous sont proposées :

- Soit en qualité de prestataire de service moyennant une participation financière qui varie selon vos ressources. Vous avez l'aide de l'ADPA pour rechercher les financements dont vous pourriez bénéficier auprès des différents organismes.

- Soit en qualité de mandataire. Dans ce cas, vous êtes employeur. L'ADPA intervient alors pour vous conseiller en tant qu'employeur ; elle assure pour vous les démarches concernant la personne employée.

Les soins à domicile

→ Les soins à domicile, pour permettre à toute personne souffrant d'une maladie invalidante, d'un handicap ou de pathologies liées au vieillissement de bénéficier de soins à domicile, sur prescription médicale et après évaluation de l'infirmière de l'ADPA.

Cette prestation, prise en charge par la Sécurité Sociale sans participation financière de votre part, comprend les soins infirmiers d'hygiène (toilette, prévention des escarres...) et un suivi régulier. Si votre état de santé justifie d'autres soins, l'ADPA collabore avec le secteur libéral et les centres de soins et peut conventionner avec l'infirmier de votre choix.

La protection des majeurs

→ La protection des majeurs, pour assurer la protection juridique des biens et des personnes fragiles. Ce service est développé dans le cadre de l'Union Départementale de l'Isère de l'Aide aux Soins et Services au Domicile, (appelée aussi UNA Isère). Son intervention se fait sur décision de justice et peut agir de manière provisoire dans des situations d'urgence. Il assiste les personnes qui ont besoin d'être conseillées ou contrôlées dans les actes de la vie civile (curatelle) ; il représente les personnes dans tous les actes de la vie civile (tutelle).

Contact

Corinne Rieul, responsable de secteur

Nadine Devilla, assistante responsable de secteur

La responsable de secteur et son assistante partagent un bureau avec deux autres associations dans une des ailes du bâtiment de l'école élémentaire.

Vous pouvez les rencontrer pour tous conseils et renseignements chaque mardi de 9h à 12h.

Place de l'école

09 60 37 79 02

En dehors de cette permanence, vous pouvez joindre l'ADPA au Versoud : 04 76 52 71 07



Pourquoi cet engagement et ce soutien ?

La commune du Touvet subventionne cette association à hauteur de 3 570 € pour 36 bénéficiaires.

L'ADPA emploie 6 personnes pour ce service à domicile dans la commune.

L'ADPA est une association loi 1901 sans but lucratif avec un ancrage dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, respectant justice sociale et solidarité :

- Elle développe une politique de qualité des prestations à l'égard du public fragilisé (âge, handicap, maladie...) auprès duquel elle intervient. Sa volonté : permettre l'accès à tous à un service de qualité tout en maîtrisant les coûts,
- Elle assure formation et professionnalisation aux personnes qu'elle recrute, en veillant toujours à favoriser l'emploi dans la commune,
- Elle assure la continuité des interventions y compris le week-end et les jours fériés.

La commune de Le Touvet est représentée au conseil d'administration de l'ADPA par Anne-France Capozzi, vice présidente du CCAS et par Annette Chedal-Anglay, membre élu du CCAS.

Brice Laguionie, professionnel de la psychothérapie, crée « les lundis psy »

« Les lundis psy », dispensaire en psychothérapie, est réservé à ceux qui ne peuvent pas prendre en charge le coût financier habituel de séances de psychothérapie. Cet accompagnement permet d'apporter une compréhension, un mieux être et, si possible, une résolution des problèmes qui touchent la psychologie, les comportements ou les émotions.

Cette initiative répond à un besoin constaté par les professionnels de santé du secteur, notamment les médecins généralistes qui reçoivent parfois des personnes en détresse psychologique et leur apportent une première aide par leur écoute, sans toutefois pouvoir répondre à leur demande qui nécessite un accompagnement plus spécifique.

De façon concrète, Brice Laguionie, vous accueille dans son cabinet le lundi sur rendez-vous. Si vous rencontrez des difficultés financières, la séance vous est proposée au prix de 5€. Plutôt que la gratuité complète, ce montant permet de signifier symboliquement votre engagement dans la thérapie, ainsi que sa valeur.

Ce professionnel de la psychothérapie reçoit les adultes, les enfants et les adolescents, ainsi que les couples. Sa spécialité en sexothérapie lui permet d'aborder facilement et efficacement ce domaine où la parole est parfois difficile. Sa pratique humaniste et intégrative combine des méthodes qui couvrent le verbal, l'émotionnel et le corporel afin de toucher toutes les dimensions de l'humain et de choisir celle qui est la plus adaptée au besoin actuel de la personne.

Renseignements : Brice Laguionie - 06 98 39 08 33 - www.psy38.fr

The image shows a screenshot of a web browser displaying the website <http://www.psy38.fr>. The browser's address bar shows the URL. The website header includes the name 'Brice LAGUIONIE' and the services 'Psychothérapie' and 'Sexothérapie'. A navigation menu contains links: 'Accueil', 'Ma pratique', 'Lundis psy', 'Qui suis-je ?', 'Combien ?', 'Déontologie', and 'Besoin d'un...'. The main content area features the title 'Brice LAGUIONIE - Psychothérapie - Sexothérapie' followed by the text: 'Que votre demande concerne un adulte, un couple, un enfant ou un adolescent, n'hésitez pas à me contacter. Je vous accueille sur rendez-vous. 485 Grande rue Le Touvet (38 - Isère - 30km de Grenoble) 06 98 39 08 33 contact@psy38.fr'. To the right of the website screenshot is a portrait photograph of Brice Laguionie, a middle-aged man with short brown hair, wearing a blue shirt.

Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 avril, le 10 mai, le 17 juin



Associations



Subvention exceptionnelle à l'association Rocktambules (5/04/11)

500 € pour l'association Rocktambules lui permettant d'acheter une sono qui, par convention, peut être utilisée par la municipalité.

Accord à l'unanimité.



Attribution de subventions aux associations (17/06/11)

L'attribution des subventions se fait en fonction de critères tels que le montant du budget 2011, la répartition des adhérents, habitants du Touvet ou non, l'animation réalisée pour le village, l'autofinancement et le coût de l'activité par adhérent. Un effort conséquent est poursuivi en faveur de la musique.

Le budget voté cette année aux associations au cours du conseil municipal du mois de juin est supérieur à celui de l'an passé : 44 100 € au lieu de 43 000 €. Le budget global représente 1,5 % du budget de la commune (50 000€). La part des pratiques artistiques est de 45 % ; celle du sport de 40 %.

Accord à l'unanimité ; une non-participation au vote



Personnel

Suppression d'un poste d'agent administratif 1ère classe à temps plein (5/04/11)

Un agent est parti à la retraite le 31 décembre 2010.

Accord à l'unanimité



Modification du temps de travail d'un agent au service enfance (10/05/11)

Un agent demande à augmenter son temps de travail de 97,83 % à 100 %.

Accord à l'unanimité



Scolaire et enfance

Dérogations scolaires (10/05/11)

Dans la mesure où les dérogations ne sont plus prises en compte dans les effectifs des classes par l'Inspection d'Académie, il est mis fin à l'accord de toute dérogation.

Accord à l'unanimité.



Eau-assainissement



Tarifs de l'eau (5/04/11)

Ils demeurent inchangés

Accord à l'unanimité.



Mise en place d'un tarif pour la délivrance de certificat de conformité des installations d'assainissement (17/06/11)

Le résultat de contrôles réalisés dans le cadre de la vente d'un terrain ou d'un immeuble, sont consignés dans les actes notariés. Ils donnent lieu à un certificat dont le coût est de 400 € HT pour l'acquéreur.

Accord à l'unanimité.

Urbanisme

Rétrocession au Conseil général d'une bande de terrain rue de la Montagne (5/04/11)

Il s'agit d'une régularisation concernant la parcelle AB 60 (20 m²).

Accord à l'unanimité

Rétrocession à la communauté de communes du Grésivaudan d'une parcelle incluse dans le complexe sportif (5/04/11)

Cette parcelle (AB 65, 80 m²) était gérée par le syndicat intercommunal du haut grésivaudan pour les équipements sportifs et l'est maintenant par la CCG.

Accord à l'unanimité

Autorisation de déposer le permis d'aménager du quartier de la gare (5/04/11)

Trois permis de construire ont déjà été déposés ; il reste le permis d'aménager les espaces extérieurs, végétalisés, avec les parcours piétonniers et l'accessibilité/handicapés.

Accord à l'unanimité

Autorisation de déposer le permis de construire de la poste (5/04/11)

Un permis de construire est nécessaire, compte tenu du changement de destination du commerce. Pour mémoire une déclaration de travaux valide la modification de la façade.

Accord à l'unanimité

Don de terrain à un habitant (5/04/11)

Un terrain de 30 m² est rétrocédé à un habitant situé à côté du pôle enfance. Les frais d'acte sont à sa charge.

Accord à l'unanimité

Précisions sur les délibérations de vente de terrains communaux (5/04/11)

Dans la zone artisanale, certaines parcelles en vente doivent être divisées, ce qui nécessite l'attribution de nouvelles dénominations.

Accord à l'unanimité.

Acceptation du don par une entreprise d'un terrain dans la zone économique (5/04/11)

Une bande de terrain d'environ 800 m² est cédée à la commune par une entreprise pour la construction de la nouvelle voirie.

Accord à l'unanimité.

Lancement de la procédure de déclassement de voirie dans le cadre du projet d'accès aux zones économiques de la commune (10/05/11)

L'emplacement de la route actuelle va faire partie du domaine privé de la commune et le terrain doit être rétrocédé aux propriétaires en échange de leur terrain pour effectuer un tracé rectiligne de voirie.

Accord à l'unanimité.

Mise en place d'un règlement de voirie (17/06/11).

Ce règlement a vocation à synthétiser tous les arrêtés pris, municipaux, départementaux et préfectoraux pour rappeler les obligations liées à l'utilisation des voiries communales et de l'espace public. Il précise les droits comme les sanctions et le montant des amendes encourues.

Accord à la majorité ; deux abstentions.

Don de terrain à Pluralis pour la construction d'une nouvelle gendarmerie (17/06/11).

Le tènement prévu pour l'opération comprend trois parcelles communales, les parcelles AH 186, 188 et 189, d'une superficie de 1410 m². Il en est fait don à la société Pluralis, bailleur social en charge de l'opération.

Accord à l'unanimité

Création d'une servitude sur le terrain du futur centre de tri de la Poste (17/06/11).

Une servitude est créée sur la parcelle AD 154 pour une conduite d'alimentation en eau potable implantée en bordure de propriété. Une compensation de 4 000 € est opérée au profit de l'acheteur.

Accord à l'unanimité.



Finances

Pour toutes les délibérations se rapportant aux budgets, voir le dossier complet dans le bulletin municipal du printemps 2011.

- Affectation des résultats de l'année 2010 (5/04/11).
 - Vote du budget primitif de la commune (5/04/11).
 - Vote du budget primitif Eau et Assainissement (5/04/11).
 - Adoption du compte administratif de la commune (5/04/11).
 - Adoption du compte administratif eau et assainissement (5/04/11).
 - Vote des trois taxes locales (5/04/11). Pas de modification.
 - Annulation de l'exonération de taxe foncière les deux premières années en cas de construction neuve (5/04/11).
- Cette disposition prise pour lutter contre la désertification rurale n'est aujourd'hui plus de mise au regard de la pression foncière. Il est proposé de la supprimer.

Accord à l'unanimité pour toutes ces délibérations.

Délégation au maire du pouvoir de procéder à la réalisation d'emprunt destiné au financement des investissements (17/06/11).

Il est proposé de porter la capacité d'emprunt du maire de 1,5 M€ à 3 M€ auprès des établissements bancaires pour couvrir les investissements de la commune.

Décision modificative (17/06/11). Il est proposé de porter le niveau d'emprunt actuel de 1,621 M€ à 1,810 M€, soit une augmentation de 189 000 €.

- Demande de deux subventions pour le projet « bibliothèque » (5/04/11), pour l'aide au bâti 2ème tranche et l'achat de mobilier auprès de la Drac.
- Demande de subvention pour le projet Macadam (5/04/11), au Conseil général, pour la manifestation Macadam prévue le 28 mai.
- Demandes de subvention à l'état (17/06/11) : pour le projet de logement d'urgence du quartier de la gare, pour les travaux d'accessibilité à la salle du bresson et à la perception.
- Demandes de subvention au Conseil général (17/06/11) : pour la mise en place du plan communal de sauvegarde, pour le lancement d'une étude d'urbanisme sur la place de l'école, au titre des travaux d'urgence pour l'éclairage du bresson, au titre des grosses réparations de voirie pour la rue du Mollard et pour l'acquisition d'un broyeur de déchets verts.
- Demandes de subvention à la communauté de communes du Grésivaudan (17/06/11) : pour le petit patrimoine (bassins, murets, croix, ...) concernant le bassin de la maison Saint Jean cette année, pour la journée « plantes et jardins » le 5 juin, pour la fête de la musique.

Accord à l'unanimité pour toutes ces délibérations.

Divers

Reprise de concessions au cimetière communal (5/04/11). La procédure engagée est terminée. Sans réclamation depuis le dernier appel, la municipalité reprend les concessions pour les réattribuer.

Accord à l'unanimité.

Convention avec le centre de gestion de l'Isère concernant la médecine préventive (5/04/11), qui est reconduite.

Accord à l'unanimité.

Complément d'information sur les relevés parcellaires pour la délégation du droit de préemption (forêt alluviale) au Conseil général de l'Isère (5/04/11).

Les annexes aux plans du parcellaire sont transmises au Conseil général par délibération modificative. *Accord à l'unanimité.*

Nomination d'un nouveau membre élu du CCAS (5/04/11). Annie Vuillermoz-Genon cède sa place à Christine Micheloni. *Accord à l'unanimité.*

Avenant au bail avec l'entreprise Alinéa Vert (10/05/11). Un des titulaires du bail signé le 30 mars 2005 quitte la pépinière. Cela justifie d'une modification de la dénomination du bail au nom de la société.

Accord à la majorité. Une abstention.

Désignation des grands électeurs pour le vote des sénatoriales d'octobre 2011 (17/06/11).

Sont désignés comme titulaires : le maire Laurence Théry et les adjoints André Gonnet, Véronique Cartier, Franck Minair, Vincent Berlandis, Michel Nolly, Pascale Weill. Sont désignées comme suppléantes : Claude Boullier, Annette Chedal-Anglay, Cécile Bachelot, Christine Micheloni.

Accord à l'unanimité.

Adhésion au SEDI (Syndicat d'électrification de l'Isère) (17/06/11). Compte tenu de la proposition de gouvernance établie dans les statuts du SEDI, et du manque de transparence des négociations actuelles, le conseil municipal marque son refus d'adhérer à ce syndicat en l'état.

Accord à la majorité ; une non-participation au vote.



Naissances

Le 21 mars 2011 : Lucie BERNARDONI
 Le 2 avril 2011 : Capucine BRAC de la PER-
 RIÈRE
 Le 5 avril 2011 : Lou VERMOT-DESROCHES
 Le 11 mai 2011 : Johan PINTRAND

Mariages

Le 23 avril 2011 : Lionel MARTINEZ et Rachel THIO-
 LIERE
 Le 14 mai 2011 : Guy ALOISI et Nelly FORAY
 Le 11 juin 2011 : Franck AGOQUÉ et Alexandra BOULANGER
 Le 18 juin 2011 : Daniel ROUL et Valérie DERAMÉ

Décès

Le 24 mars 2011 : René FINOT
 Le 29 mars 2011 : Elisabeth PELLE, épouse SOFI
 Le 9 avril 2011 : Andrée EYMIN-PETOT-TOURTOLETT veuve
 MOUROZ
 Le 14 avril 2011 : Marc NICOLAS
 Le 21 avril 2011 : Ginette COGNÉRAS
 Le 8 mai 2011 : Eugène GALLOIS
 Le 9 mai 2011 : Rémi ZUCCHET

Petites Annonces

Forum des associations

Samedi 3 septembre, de 14h00 à 18h00 - salle du Bresson.

Les associations présentent leurs activités, venez assister à leurs démonstrations.

Apéritif de clôture à 17h30

Accueil des nouveaux arrivants

Le maire, Laurence Théry et le conseil municipal
 du Touvet sont heureux de vous rencontrer

le samedi 3 septembre

à 11h00, salle du conseil de la mairie.

Ouverture de la Bibliothèque pendant l'été

En Juillet

Les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 16h
 Les vendredis de 16h à 19h

En août

Fermeture les 3 premières semaines d'août.
 Pendant les vacances scolaires chaque lecteur peut emprunter
 10 documents et 1 document avec CD.



Horaires d'ouverture de la piscine de Saint-Vincent de Mercuze

Juillet et Août : tous les jours de 10h à 19h - Nocturne : tous les mercredis de 20h à 22h30 (sauf intempéries)

Tarifs (gratuit pour les moins de 4 ans) (Règlement : les chèques vacances sont acceptés)	Enfants de 4 à 14 ans	Adultes
Carnet 10 entrées	12,00 €	24,00 €
Entrée individuelle	1,50 €	2,80 €
Abonnement mensuel	17,00 €	34,00 €
Abonnement saisonnier	27,00 €	44,00 €
Nocturne	1,00 €	2,00 €
Carte familiale (pour les habitants des communes de Saint Vincent de Mer- cuze et de Sainte Marie d'Alloix)	70,00 €	
Carte familiale (habitants de la Flachère, Le Touvet)	100,00 €	

Regards sur...



Faisons *la différence*

Samedi 11 juin
Clos Schmitt

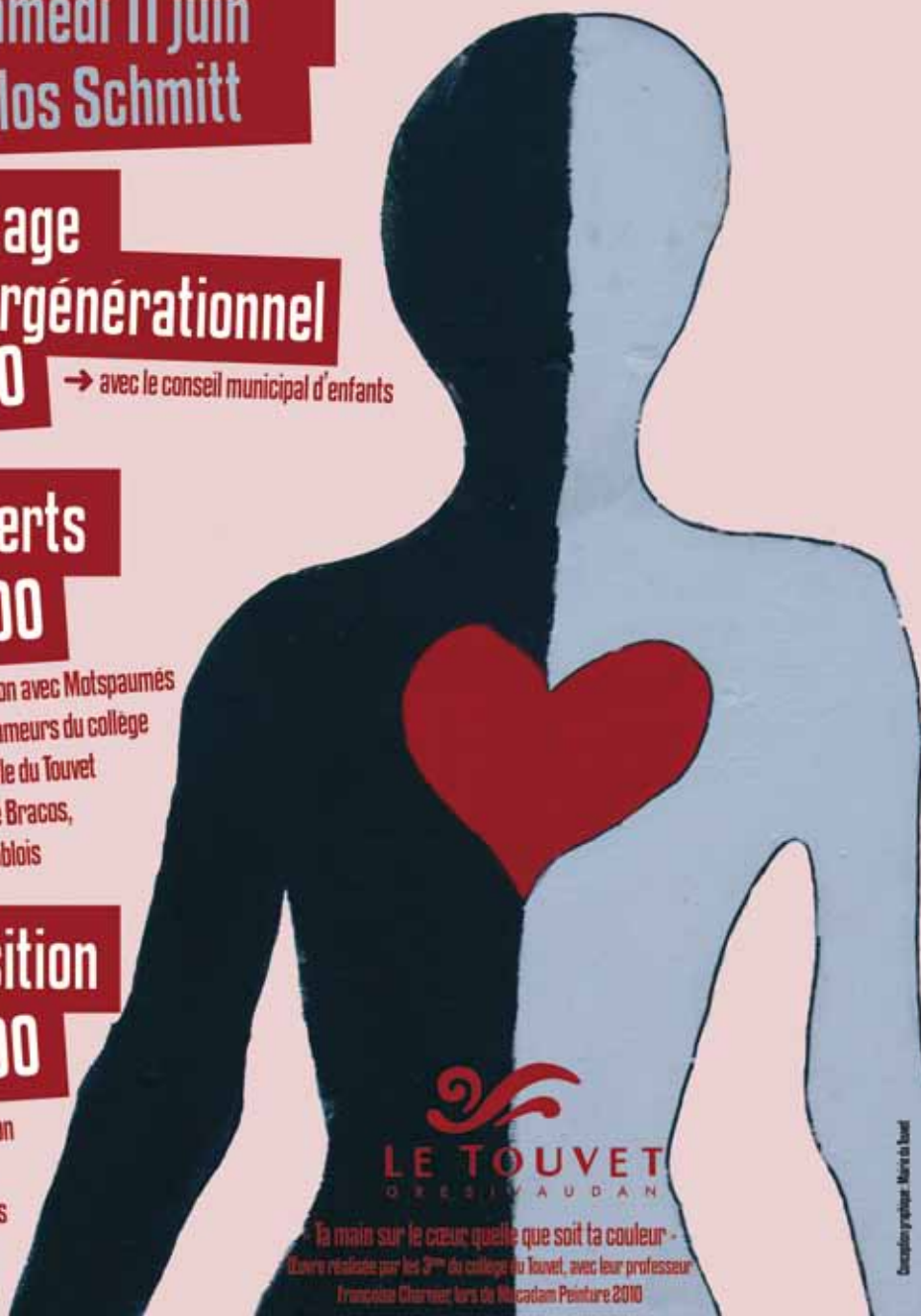
**Partage
intergénérationnel**
15h30 → avec le conseil municipal d'enfants

Concerts
16h00

→ Slam session avec Motspaumés
et les jeunes slameurs du collège
La Pierre Aiguille du Touvet
→ Concert de Bracos,
rappeur grenoblois

Exposition
17h00

→ Inauguration
de l'exposition
des travaux des
collégiens



Le samedi 11 juin, les élus du conseil municipal d'enfants «faisaient la différence» autour d'un goûter, en invitant leurs grands aînés à livrer leurs expériences et leur savoir. Corinne Schmitt, professeur de lettres du collège, invitait sur le même thème à découvrir les travaux des collégiens. Tandis que les jeunes élus proposaient une plongée dans leur univers avec du Slam animé par Motspaumés et du rap chanté par Bracos. Le début d'une longue série d'échanges : prochain rendez-vous un concours de boules place de l'école.